

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation
nationale des Deux-Sèvres

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
Mesdames et Messieurs les enseignants
Mesdames et Messieurs les membres des RASED

s/c

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale du 1^{er} degré chargés de circonscription

IEN Adjointe Dasen

Niort, le 18 septembre 2019

Note de service départementale
PLAN DE FORMATION CONTINUE
Dispositif 2 : l'accompagnement des personnels

2019-2020

Affaire suivie par
Nathalie NOEL
Stéphane PAGOT

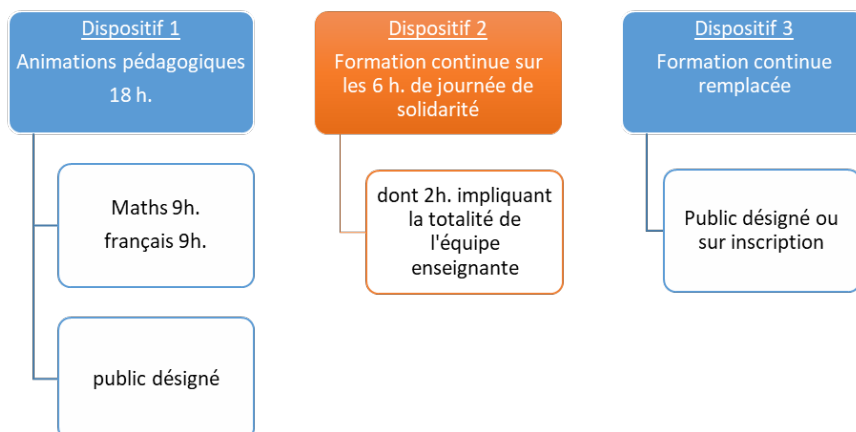
Téléphone
05 17 84 03 19

Courriel
Ce.iena79@ac-poitiers.fr

Adresse postale :
61, avenue de Limoges
CS 98661
79026 Niort Cedex

La présente note de service décline le dispositif 2 du plan de formation départemental.

Elle vient en complément de la note datée du 10 septembre 2019 et sera suivie de deux autres notes spécifiques aux dispositifs 1 et 3.



Au-delà des rendez-vous de carrière, le protocole "Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération" pose le principe d'un véritable accompagnement tout au long de la carrière des personnels d'enseignement.

Selon les situations, l'accompagnement peut être individuel ou collectif, demandé par les représentants de l'institution, par l'enseignant ou par l'équipe pédagogique.

Il peut prendre différentes formes :

- Formation individuelle;
- Formations mutualisées;
- Accompagnement par les corps d'inspection ou par un référent au choix;
- Accompagnement dans le cadre d'un dispositif dédié (cf. recueil joint en annexe 1);
- Échanges entre pairs (travail collaboratif, échange de ressources, visites croisées, groupes de secteur, analyse de pratique, etc.).

C'est en cela que le dispositif 2 mobilise les 6 heures de journée de solidarité. Il permet de mettre en place l'accompagnement d'actions, de pratiques, d'échanges, de réflexions visant à répondre à des besoins identifiés localement - culturels, scientifiques, moteurs, numériques, de santé, liés au climat scolaire, civiques, ... - ou à des besoins relatifs au fonctionnement d'équipe, à la cohérence des enseignements, suivant les résultats des élèves aux évaluations repères.

Ce dispositif a pour vocation de répondre aux besoins des enseignants eu égard à l'identité de l'école dans laquelle ils travaillent, au diagnostic conduit dans le cadre du projet d'école et aux résultats des évaluations conduites. Il appartient aux enseignants et aux équipes pédagogiques de déterminer le type d'accompagnement dont ils désirent bénéficier, sachant que, sur les 6 heures de journée de solidarité, 2 heures doivent concerner l'équipe dans sa globalité.

1. Accompagnement d'équipe à construire avec l'équipe de circonscription

Certains des besoins identifiés vont nécessiter la construction d'une réponse en lien avec l'équipe de circonscription qui pourra mobiliser une ressource interne (CPD, Conseiller technique, ...) ou une structure partenaire de l'École (OCCE, Atelier Canopé 79, Ligue de l'enseignement, ...).

Afin de faciliter la co-construction d'un accompagnement répondant aux besoins identifiés par l'équipe, une fiche de dialogue entre l'équipe d'école et l'équipe de circonscription vous est proposée en annexe 2. Elle devra parvenir au secrétariat de vos circonscriptions pour le 07 octobre, délai de rigueur.

2. Accompagnement dans le cadre d'un projet pédagogique départemental ou de territoire

Certains des besoins identifiés vont trouver réponse par l'implication dans un projet pédagogique départemental ou de territoire. L'ensemble de ces projets figure dans le recueil en annexe (Annexe 1 : Recueil de projets pédagogiques départementaux). Un formulaire unique en ligne permet à chaque enseignant d'inscrire sa classe au projet retenu le cas échéant, jusqu'au 23 septembre délai de rigueur (lien vers le formulaire en ligne). Chaque projet intègre un temps d'accompagnement dédié de 2 heures. L'inscription d'une classe au projet engendre la convocation de l'enseignant au temps d'accompagnement dédié.

3. Accompagnement individuel

Certains des besoins identifiés par un professeur des écoles vont trouver une réponse dans un temps de formation proposé par un CPD, un conseiller technique, ... ou une structure partenaire de l'Ecole (OCCE, Atelier Canopé 79, Ligue de l'enseignement, ...) suivant des propositions que vous trouverez en annexe 3.

Les enseignants souhaitant participer à un temps de formation doivent impérativement s'inscrire par le biais de l'application GAIA, module individuel (voir tutoriel). Les identifiants nécessaires figurent dans l'annexe. **La campagne d'inscription est ouverte jusqu'au 07 octobre.**

Je sais pouvoir compter sur chacun d'entre vous pour mener à bien ce temps d'accompagnement.



Franck Picaud